

SOCIETE CENTRALE D'AQUICULTURE ET DE PECHE

57, RUE CUVIER, PARIS (Ve)

Cotisation annuelle : 5 F — C.C.P. Paris 153-25

Procès-verbal de la séance générale du 19 février 1970.

Présidence de M. Blanc. *Président.*

La séance est ouverte à 17 h 30.

COMMUNICATIONS

M. le Président donne la parole à M. Mars-Vallett pour sa conférence « *La Pêche... comme elle va* ».

Pas trop bien nous dit le conférencier ; sans se laisser entraîner à un noir pessimisme, il faut reconnaître que l'horizon n'est point sans nuages. M. Mars-Vallett fait le point de l'importance que représente le monde de la pêche.

On estime qu'il y a en France, à l'heure actuelle, un peu plus de 5 millions de pêcheurs. En plus des 2 900 000 qui cotisent régulièrement à une Société de pêche, il faut ajouter les « exonérés » qui comptent les mutilés à 85 %, les économiquement faibles, les épouses de membres d'une A P P, les jeunes âgés de moins de 16 ans. Or, aujourd'hui, le pourcentage des jeunes, dans la population, est en nette augmentation. Les structures de la Pêche, coiffées par le Conseil supérieur de la Pêche, comportent actuellement 95 Fédérations départementales de plus de quatre mille Sociétés de Pêche.

Il y a quelques années, et jusqu'en 1966, le nombre des pêcheurs augmentait régulièrement chaque année. Or, on a constaté que de 1966 à 1968, le nombre avait diminué de 200 000 unités. A ce phénomène, deux causes principales ont été reconnues par les milieux halieutiques. 1^o) la fréquence des pollutions qui a découragé certains pêcheurs 2^o) une certaine déconsidération pour un sport considéré par quelques personnes comme mineur.

A ces causes, le conférencier en voit une troisième, qui est la récente diminution du pouvoir d'achat de la majorité des Français.

Une récente enquête d'un organisme spécialisé, a estimé que 30 à 40 milliards d'anciens francs étaient mis en mouvement, chaque année, par les activités de pêche entraînant certaines dépenses (engins de pêche, transports, hôtellerie, etc.) Il n'en faut pas plus pour réaliser que la pêche, est devenue plus qu'un simple plaisir, une partie non négligeable de l'économie française et, sur le plan psychologique et moral, une occupation salubre dans un monde où il est devenu pour l'homme nécessaire de trouver, au contact de la nature, le délassement indispensable à son bon équilibre.

La fréquence des pollutions est devenue une préoccupation majeure. Il arrive que certains estiment les plaintes des pêcheurs, à cet égard, démesurées,

prétendant que les intérêts économiques et industriels l'emportent sur ceux d'un sport. C'est mal comprendre le problème, car il y a lieu d'insister sur le fait que les pêcheurs sont les premiers détecteurs de pollution et que, quand les poissons d'un cours d'eau souffrent, ce n'est qu'un commencement, c'est, en quelque sorte, le signal d'alarme annonçant toute une cascade d'aggravations dont l'étape finale est la transformation d'une rivière en une masse d'eau impure, impropre à tous usages, et dont la population tout entière finit par être la victime.

Contre l'obligation d'épurer leurs eaux, certains industriels ont déclaré que les frais nécessaires, exigés par les mesures d'épuration, rendraient leurs prix non compétitifs et obligeraient à des fermetures d'usines. L'exemple de ce qui se passe dans les pays étrangers, et pour ne citer que la Ruhr, prouve qu'une industrie peut rester prospère et compétitive, malgré les frais nécessités par une épuration efficace de leurs eaux.

Au Sénat, lors de la discussion sur la loi de 1964, il fut estimé que si 66 % des pollutions provenaient du fait des industries, 38 % émanaient des collectivités locales. On a oublié toutefois de préciser que, seules les pollutions industrielles comptées, étaient celles dont la conséquence amenait une diminution du taux d'oxygénation de l'eau et que les pollutions d'ordre chimique étaient exclues de ce pourcentage. Or, il est évident que les conséquences du déversement de certains produits chimiques (phénols par exemple) sont loin d'être sans danger, non seulement pour les poissons, mais également pour l'homme et les animaux domestiques.

Dans le domaine des aménagements à prévoir, on a constaté, par ailleurs, que certains cours d'eau de première catégorie se transforment du fait, au moins partiellement, de la disparition des petites industries (moulins) utilisant l'eau comme force motrice. En conséquence du non-fonctionnement des moulins, du manque de manipulation des vannes, la rivière s'envase et perd ses qualités de rivière à Salmonidés. M. Mars-Vallett estime qu'il devient nécessaire de modifier la législation des cours d'eau du domaine privé qui ne répond plus aux besoins actuels.

On remarquera d'autre part, que si la notion catégorielle un moment envisagée a été abandonnée, il faut toujours craindre un retour en arrière. Que cache en effet la notion de cours d'eau à vocation spécialisée ? n'est-ce pas une manière détournée de revenir à un classement des rivières par catégories et ne risque-t-on pas de voir, un jour, ces cours d'eau à vocation spécialisée, être abandonnés à leur triste sort et de les voir transformés en égouts à ciel ouvert ?

Enfin, le conférencier fait état de l'annonce, par M. Bernard Pons, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, de la création d'une Direction générale de la Protection de la nature, de la Chasse et de la Pêche, qui serait rattachée à l'Agriculture. Il peut sortir du bon ou du mauvais d'une semblable concentration, il faudra juger ce nouvel organisme à l'œuvre.

En résumé, si tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes de la pêche, il faut, dans une certaine mesure, rester confiants. Des dangers reconnus, une opinion publique alertée sont des gages de succès pour l'avenir.

De plus, contrairement à ce que certains imaginent, la jeunesse ne se désintéresse pas de la pêche. Dans certains groupements de jeunesse le nombre des intéressés atteint 80 % et il est question de former des moniteurs pour renseigner ceux qui cherchent à se documenter. M. Mars-Vallett ne veut pour preuve de cet intérêt que les nombreuses lettres qu'il a reçues, émanant d'écoliers

lui demandant conseil sur la pratique de la pêche et les diverses techniques utilisées.

C'est en définitive sur une certaine confiance dans l'avenir que se terminera l'exposé du conférencier, qui recommande toutefois de rester vigilant, et de ne pas s'endormir dans une fallacieuse sécurité.

A la suite de sa conférence, M. Mars-Vallett expose une belle collection de photographies montrant les divers aspects d'un cours d'eau de sa source à son embouchure ainsi que des scènes de pêche prises sur le vif.

M. le Président remercie M. Mars-Vallett de son fort intéressant exposé et s'associe à lui pour souhaiter un avenir favorable au sport de la pêche sur les belles rivières de notre pays qu'il s'agit de savoir sauvegarder.

La séance est levée à 17 h 30.

Le Secrétaire général :

J. SPILLMANN.
